

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le mardi 20 décembre 2016 à 19h. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1- Communauté d'Agglomération du Pays Basque : désignation des conseillers titulaire et suppléant communautaires

Après avoir procédé à l'élection au scrutin de liste à un tour, le Conseil municipal a désigné Monsieur Alphonse IDIART, conseiller communautaire titulaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque et Monsieur Jean-Bernard LHOSMOT, conseiller communautaire suppléant, par 11 voix POUR et un bulletin blanc.

2- Désignation de délégués auprès des différents organismes

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité :

- Laurent INCHAUSPE représentant de la Commune à la SEPA,
- Patricia ARANGOIS représentante de la Commune au Conseil d'Administration du Collège La Citadelle,
- Gracianne PARIS, déléguée suppléante au sein du SIVU pour l'aménagement et la gestion de l'Abattoir,
- Xabi LARRE, délégué titulaire et Laurent INCHAUSPE, délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Soutien de la Culture Basque.

3- SDEPA : adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergie de travaux de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de fourniture.

4- Plan comptable du budget de la régie de l'Eau

Sur demande du Trésorier, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'application de la nomenclature M49 **développée** pour le Budget de la Régie communale de l'eau.

5- Travaux d'urgence

Le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le montant de travaux s'élevant à 55 200 € TTC réalisés par ETCHART Construction pour reconstruire le muret longeant la Nive qui s'était effondré en juillet dernier : précision faite que le propriétaire de l'immeuble riverain remboursera la moitié des dépenses HT.

6- Subvention exceptionnelle

Le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le remboursement de 747 € au Lycée de Navarre pour la perte du matériel sportif entreposé au Jai Alai pendant les travaux.

7- Décisions modificatives

Des transferts de crédits entre 2 chapitres du budget général ont été approuvés par le Conseil municipal, à l'unanimité.

La séance a été levée à 20h15.

**Le Secrétaire de séance
Laurent INCHAUSPÉ**